

COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 71 - 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 18

Présents : 16

Procurations : 01

Votants : 17

SÉANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2024

Convocation du 08 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mmes SAINSON - POTET - MM. BRIANDET - DUPRÉ DUBOIS CRIBELIER (arrivée 19 H 20) - Mmes LATREILLE - LOUPIAS - OUVRAT - M. COURTEAUX - M. OZANNE  
Mme BRISSET - M. ROUAULT

**Absente excusée ayant donné procuration** : Mme COURTEAUX (M. COURTEAUX)

**Absente excusée** : Mme ASTIER BOURBON

Mme SAINSON a été nommée secrétaire

ACQUISITION TERRAINS  
Monsieur Jean-Louis BOURSIN/COMMUNE

Monsieur Alain POMA, Maire, informe les membres présents que la municipalité a sollicité Monsieur Jean-Louis BOURSIN domicilié 292 Avenue du Collet Redon 83220 Le Pradet pour l'acquisition de deux parcelles lui appartenant cadastrées B 3227 et B 3526 lieu-dit « La Grande Croix » 41130 Châtillon-sur-Cher d'une contenance de 20 a 25 ca et 45 a 75, soit 66 a 00 ca en totalité.

Monsieur le Maire précise que lesdits terrains situés en zones AUh2 (zone à urbaniser dans le court, moyen ou long termes) et A (agricole) du PLU permettraient la création, en partie, d'un lotissement. Une offre d'achat datée du 10 avril 2024 d'un montant de 3 000 € (trois mille euros) net vendeur proposée par la commune a été adressée au propriétaire du bien qui a accepté les modalités et retenu l'étude TAYLOR, notaires associés, 57 Rue Constant Ragot, 41110 Saint-Aignan pour réaliser l'acte de vente.

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré, 17 P

- décide l'acquisition des parcelles référencées ci-dessus appartenant à Monsieur Jean-Louis BOURSIN moyennant le prix de 3 000 € (trois mille euros) net vendeur, somme à laquelle s'ajouteront les frais engendrés à la charge de la commune de Châtillon-sur-Cher.
- charge l'étude TAYLOR, notaires associés, 57 Rue Constant Ragot, 41110 Saint-Aignan pour réaliser l'acte de vente et mener à bien la transaction
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,  
**Alain POMA**



La secrétaire,  
**Katia SAINSON**



COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 70 - 2024**

Nombre de conseillers

En exercice : 18

Présents : 16

Procurations : 01

Votants : 17

**SÉANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2024**

Convocation du 08 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mmes SAINSON - POTET - MM. BRIANDET - DUPRÉ DUBOIS CRIBELIER (arrivée 19 H 20) - Mmes LATREILLE - LOUPIAS - OUVRAT - M. COURTEAUX - M. OZANNE  
Mme BRISSET - M. ROUAULT

**Absente excusée ayant donné procuration** : Mme COURTEAUX (M. COURTEAUX)

**Absente excusée** : Mme ASTIER BOURBON

Mme SAINSON a été nommée secrétaire

**ACQUISITION TERRAINS  
Monsieur Michel BOUCHER/COMMUNE**

Monsieur Alain POMA, Maire, informe les membres présents que la municipalité a sollicité Monsieur Michel BOUCHER domicilié 6 Rue du Cher 41130 Châtillon-sur-Cher pour l'acquisition de deux parcelles lui appartenant cadastrées B 3225 et B 3525 lieu-dit « La Grande Croix » 41130 Châtillon-sur-Cher d'une contenance de 11 a 05 ca et 4 a 80, soit 15 a 85 ca en totalité.

Monsieur le Maire précise que lesdits terrains situés en zones AUh2 (zone à urbaniser dans le court, moyen ou long termes) et A (agricole) du PLU permettraient la création, en partie, d'un lotissement. Une offre d'achat datée du 20 juin 2024 d'un montant de 602 € (six cent deux euros) net vendeur proposée par la commune a été adressée au propriétaire du bien qui a accepté les modalités et retenu l'étude TAYLOR, notaires associés, 57 Rue Constant Ragot, 41110 Saint-Aignan pour réaliser l'acte de vente.

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré, 17 P

- décide l'acquisition des parcelles référencées ci-dessus appartenant à Monsieur Michel BOUCHER moyennant le prix de 602 € (six cent deux euros) net vendeur, somme à laquelle s'ajouteront les frais engendrés à la charge de la commune de Châtillon-sur-Cher.
- charge l'étude TAYLOR, notaires associés, 57 Rue Constant Ragot, 41110 Saint-Aignan pour réaliser l'acte de vente et mener à bien la transaction
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,  
**Alain POMA**



La secrétaire,  
**Katia SAINSON**



COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 69 - 2024**

Nombre de conseillers

En exercice : 18

Présents : 16

Procurations : 01

Votants : 17

**SÉANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2024**

Convocation du 08 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mmes SAINSON - POTET - MM. BRIANDET - DUPRÉ - DUBOIS CRIBELIER (arrivée 19 H 20) - Mmes LATREILLE - LOUPIAS - OUVRAT - M. COURTEAUX - M. OZANNE - Mme BRISSET - M. ROUAULT

**Absente excusée ayant donné procuration** : Mme COURTEAUX (M. COURTEAUX)

**Absente excusée** : Mme ASTIER BOURBON

Mme SAINSON a été nommée secrétaire

**RECENSEMENT DE LA POPULATION  
Rémunération coordonnateur communal et agents recenseurs**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le recensement de la population sera réalisé sur la commune du 16 janvier 2025 au 15 février 2025.

Pour mener à bien cette opération de recensement, il est nécessaire de recruter un coordonnateur communal ou une coordonnatrice communale et quatre agents recenseurs.

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Jacques DUPRÉ a été nommé en tant que coordonnateur communal et Mesdames Claudie SINSON, Rosalaine ROULEUX et Messieurs Jean-Marie DENIZEAU et Pierre JULIEN ont été désignés en tant qu'agents recenseurs.

Il appartient au conseil municipal de fixer librement la rémunération de ce coordonnateur et de ces quatre agents.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré,

- fixe la rémunération :

- du coordonnateur communal sur la base d'un forfait de 1 400 € brut : 16 P - 1 A

- des agents recenseurs sur la base d'un forfait de 1 300 € brut : 17 P

- accepte le principe d'un versement forfaitaire de 100 € en dédommagement des frais engendrés par les réunions et les déplacements pour :

- le coordonnateur communal : 16 P - 1A

- les quatre agents recensés : 17 P

- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces se rapportant au dossier

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

**Alain POMA**

La secrétaire,

**Katia SAINSON**



COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 68 - 2024**

Nombre de conseillers

En exercice : 18

Présents : 16

Procurations : 01

Votants : 17

**SÉANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2024**

Convocation du 08 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mmes SAINSON - POTET - MM. BRIANDET - DUPRÉ - DUBOIS CRIBELIER (arrivée 19 H 20) - Mmes LATREILLE - LOUPIAS - OUVRAT - M. COURTEAUX - M. OZANNE - Mme BRISSET - M. ROUAULT

**Absente excusée ayant donné procuration** : Mme COURTEAUX (M. COURTEAUX)

**Absente excusée** : Mme ASTIER BOURBON

Mme SAINSON a été nommée secrétaire

**REDEVANCE ASSAINISSEMENT - ANNÉE 2024**

**Laiterie « Société SAS Cloche d'Or »**

Monsieur Alain POMA, Maire informe le conseil municipal que la laiterie « Société SAS Cloche d'Or » a transmis en mairie les renseignements nécessaires pour procéder au calcul de la redevance assainissement (rejets non industriels) pour l'année 2024.

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré, 17 P  
- fixe la redevance à 591,72 € H.T. sur la base d'un volume de 434,20 m<sup>3</sup> par an.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

**Alain POMA**

La secrétaire,

**Katia SAINSON**



COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 67 - 2024**

Nombre de conseillers

En exercice : 18

Présents : 16

Procurations : 01

Votants : 17

**SÉANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2024**

Convocation du 08 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mmes SAINSON - POTET - MM. BRIANDET - DUPRÉ - DUBOIS CRIBELIER (arrivée 19 H 20) - Mmes LATREILLE - LOUPIAS - OUVRAT - M. COURTEAUX - M. OZANNE - Mme BRISSET - M. ROUAULT

**Absente excusée ayant donné procuration** : Mme COURTEAUX (M. COURTEAUX)

**Absente excusée** : Mme ASTIER BOURBON

Mme SAINSON a été nommée secrétaire

**TARIFS COMMUNAUX - ANNÉE 2025**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- fixe comme suit les tarifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

	TARIF (€)	Vote
<b>FOYER RURAL</b>		
- Grande salle - petite salle - cuisine		
- journée	300,00	}
- forfait week-end ou 2 jours consécutifs	375,00	} 17
- Petite salle et cuisine uniquement		
- journée	165,00	}
- Forfait week-end ou 2 jours consécutifs	245,00	} 17
- Caution particuliers	1 000,00	}
- Caution associations communales	500,00	}
- employés communaux (1 location/an à ½ tarif petite salle ou grande salle ou forfait week-end ou 2 jours consécutifs)		}
		} 17
<b>CANTINE SCOLAIRE</b>		
* repas enfant	3,10	}
* demi-tarif à compter du 3 <sup>e</sup> enfant	1,55	} 17
* repas adulte	5,20	}
* repas employé communal	3,10	} 15 P - 1 C - 1 A
<b>Enfants hors commune scolarisés à Châtillon</b>	560,00	17
<b>ASSAINISSEMENT :</b>		
* taxe raccordement réseau communal	865,00	}
* abonnement part collectivité/an (hors taxe)	65,00	} 17
* mètre cube	1,30	}
<b>EAU :</b>		
* abonnement part collectivité/an (hors taxe)	21,50	}
* mètre cube	0,27	} 17

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

**Alain POMA**

La secrétaire,

**Katia SAINSON**



COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 66 - 2024**

Nombre de conseillers  
En exercice : 18  
Présents : 16  
Procurations : 01  
Votants : 17

**SÉANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2024**  
Convocation du 08 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mmes SAINSON - POTET - MM. BRIANDET - DUPRÉ - DUBOIS CRIBELIER (arrivée 19 H 20) - Mmes LATREILLE - LOUPIAS - OUV RAT - M. COURTEAUX - M. OZANNE - Mme BRISSET - M. ROUAULT

**Absente excusée ayant donné procuration** : Mme COURTEAUX (M. COURTEAUX)

**Absente excusée** : Mme ASTIER BOURBON

Mme SAINSON a été nommée secrétaire

**TARIFS COMMUNAUX - ANNÉE 2025**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
- fixe comme suit les tarifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

	TARIF (€)			Vote
<b>PRÊT MATÉRIEL COMMUNAL (gratuit pour les repas de quartiers)</b>				
* table avec tréteaux		4,00		} 17
* chaise		1,00		}
<b>- chapiteaux :</b>	<b>3 x 6 m</b>	<b>4 X 6 m</b>	<b>5 x 12 m</b>	
- association	Gratuit	Gratuit	Gratuit	}
caution	1 000,00	1 000,00	1 000,00	} 17
- particulier	70,00	100,00	140,00	}
caution	1 000,00	1 000,00	1 000,00	}
- prêt gratuit pour les obsèques				
caution	1 000,00	1 000,00	1 000,00	17

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,  
**Alain POMA**

La secrétaire,  
**Katia SAINSON**



COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 65 - 2024**

Nombre de conseillers  
En exercice : 18  
Présents : 15  
Procurations : 01  
Votants : 16

**SÉANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2024**

Convocation du 08 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mmes SAINSON - POTET - MM. BRIANDET - DUPRÉ - DUBOIS CRIBELIER (arrivée 19 H 20) - Mmes LATREILLE - LOUPIAS - OUVRAT - M. COURTEAUX - M. OZANNE - Mme BRISSET - M. ROUAULT

**Absente excusée ayant donné procuration** : Mme COURTEAUX (M. COURTEAUX)

**Absente excusée** : Mme ASTIER BOURBON

Mme SAINSON a été nommée secrétaire

**TARIFS COMMUNAUX - ANNÉE 2025**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- fixe comme suit les tarifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

	TARIF (€)	Vote
<b>PHOTOCOPIES (A4 noir et blanc)</b>	0,18	16
<b>PHOTOCOPIES (A4 - couleur)</b>	0,22	16
<b>PHOTOCOPIES (A3 noir et blanc)</b>	0,30	16
<b>PHOTOCOPIES (A3 couleur)</b>	0,35	16

<b>TENNIS</b>	gratuit	16
---------------	---------	----

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

**Alain POMA**

La secrétaire,

**Katia SAINSON**



COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 63 - 2024**

Nombre de conseillers

En exercice : 18

Présents : 15

Procurations : 01

Votants : 16

**SÉANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2024**

Convocation du 08 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mmes SAINSON - POTET - MM. BRIANDET - DUPRÉ - DUBOIS CRIBELIER (arrivée 19 H 20) - Mmes LATREILLE - LOUPIAS - OUVRAT - M. COURTEAUX - M. OZANNE - Mme BRISSET - M. ROUAULT

**Absente excusée ayant donné procuration** : Mme COURTEAUX (M. COURTEAUX)

**Absente excusée** : Mme ASTIER BOURBON

Mme SAINSON a été nommée secrétaire

**DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
suite à démission de Monsieur Bruno DANGER**

Monsieur le Maire informe les membres présents de la démission, à effet au 26 octobre 2024, de Monsieur Bruno DANGER, adjoint au Maire. Le conseil municipal est invité à désigner un élu référent sécurité routière au sein du conseil municipal au vu de la circulaire de la Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher en date du 15 octobre 2021.

Considérant que Madame Annie BRISSET, conseillère municipale, présente sa candidature,

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré, 16 P

- désigne Madame Annie BRISSET, conseillère municipale, domicilié 12 Rue du Colombier 41130 Châtillon-sur-Cher en tant qu'élue référente sécurité routière

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,  
**Alain POMA**



La secrétaire,  
**Katia SAINSON**



COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 64 - 2024**

Nombre de conseillers

En exercice : 18

Présents : 15

Procurations : 01

Votants : 16

SÉANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2024

Convocation du 08 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mmes SAINSON - POTET - MM. BRIANDET - DUPRÉ - DUBOIS CRIBELIER (arrivée 19 H 20) - Mmes LATREILLE - LOUPIAS - OUVRAT - M. COURTEAUX - M. OZANNE - Mme BRISSET - M. ROUAULT

**Absente excusée ayant donné procuration** : Mme COURTEAUX (M. COURTEAUX)

**Absente excusée** : Mme ASTIER BOURBON

Mme SAINSON a été nommée secrétaire

**TARIFS COMMUNAUX - ANNÉE 2025**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- fixe comme suit les tarifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

CIMETIÈRE	tarif emplacement (€)	Vote
<b>Concession trentenaire</b>		
- 1 emplacement	122,00	} 14 P - 2 C
- 2 emplacements	244,00	
<b>Concession cinquantenaire</b>		
- 1 emplacement	185,00	} 14 P - 2 C
- 2 emplacements	370,00	

COLUMBARIUM	tarif emplacement (€)	Vote
<b>Concession trentenaire</b>	780,00	} 14 P - 2 C
<b>Concession cinquantenaire</b>	1 132,00	

CAVURNES	tarif emplacement (€)	Vote
<b>Concession trentenaire (une à quatre urnes cinéraires)</b>	80,00	14 P - 2 C
<b>Concession cinquantenaire (une à quatre urnes cinéraires)</b>	110,00	14 P - 2 C

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

**Alain POMA**

La secrétaire,

**Katia SAINSON**



COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 62 - 2024**

Nombre de conseillers

En exercice : 18

Présents : 15

Procurations : 01

Votants : 16

SÉANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2024

Convocation du 08 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mmes SAINSON - POTET - MM. BRIANDET - DUPRÉ - DUBOIS CRIBELIER (arrivée 19 H 20) - Mmes LATREILLE - LOUPIAS - OUVRAT - M. COURTEAUX - M. OZANNE - Mme BRISSET - M. ROUAULT

**Absente excusée ayant donné procuration** : Mme COURTEAUX (M. COURTEAUX)

**Absente excusée** : Mme ASTIER BOURBON

Mme SAINSON a été nommée secrétaire

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VIDÉOPROTECTION DE LOIR-ET-CHER (SICOM)  
Élection d'un délégué titulaire suite à démission de Monsieur Bruno DANGER**

Monsieur le Maire informe les membres présents de la démission, à effet au 26 octobre 2024, de Monsieur Bruno DANGER, adjoint au Maire. Le conseil municipal est invité à procéder à l'élection d'un délégué titulaire en remplacement de Monsieur Bruno DANGER au sein du Syndicat intercommunal de Vidéoprotection de Loir-et-Cher (SICOM) dont la commune est membre.

En application de l'article L.5211-7 du CGCT applicable par transposition aux syndicats mixtes, les syndicats de communes sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseillers municipaux des communes membres dans les conditions prévues à l'article L.2122-7 (vote à bulletin secret)

Sont candidates :

**- Délégués titulaires :**

- LHUILIER Laure	16 Rue du Cher	41130 CHÂTILLON-SUR-CHER
- BRISSET Annie	12 Rue du Colombier	41130 CHÂTILLON-SUR-CHER

Résultat du vote :

- nombre de votants	16
- nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	00
- nombre de suffrage exprimés	16
- LHUILIER Laure	09
- BRISSET Annie	04
- bulletins blancs	03

Nom - Prénom	Suffrages obtenus
<b>Déléguée titulaire :</b> LHUILIER Laure	09

Madame Laure LHUILIER est élue en tant que déléguée titulaire du SICOM en remplacement de Monsieur Bruno DANGER.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

**Alain POMA**

La secrétaire,

**Katia SAINSON**



COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 61 - 2024**

Nombre de conseillers

En exercice : 18

Présents : 15

Procurations : 01

Votants : 16

**SÉANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2024**

Convocation du 08 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mmes SAINSON - POTET - MM. BRIANDET - DUPRÉ - DUBOIS CRIBELIER (arrivée 19 H 20) - Mmes LATREILLE - LOUPIAS - OUVRAT - M. COURTEAUX - M. OZANNE - Mme BRISSET - M. ROUAULT

**Absente excusée ayant donné procuration** : Mme COURTEAUX (M. COURTEAUX)

**Absente excusée** : Mme ASTIER BOURBON

Mme SAINSON a été nommée secrétaire

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA VALLÉE DU CHER ET DU ROMORANTINAIIS  
Élection d'un délégué titulaire suite à démission de Monsieur Bruno DANGER**

Monsieur le Maire informe les membres présents de la démission, à effet au 26 octobre 2024, de Monsieur Bruno DANGER, adjoint au maire. Le conseil municipal est invité à procéder à l'élection d'un délégué titulaire en remplacement de Monsieur Bruno DANGER au sein du Syndicat mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais dont la commune est membre.

En application de l'article L.5211-7 du CGCT applicable par transposition aux syndicats mixtes, les syndicats de communes sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseillers municipaux des communes membres dans les conditions prévues à l'article L.2122-7 (vote à bulletin secret)

Est candidat :

**- Délégué titulaire :**

- Alain POMA                      44B rue Saint Lazare                      41130 SELLES-SUR-CHER

Résultat du vote :

- nombre de votants	16
- nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	00
- nombre de suffrage exprimés	16
- POMA Alain	15
- bulletin blanc	01

Nom - Prénom	Suffrages obtenus
<b>Délégué titulaire :</b> POMA Alain	15

Monsieur Alain POMA est élu en tant que délégué titulaire du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais en remplacement de Monsieur Bruno DANGER.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

**Alain POMA**

La secrétaire,

**Katia SAINSON**



COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 60 - 2024**

Nombre de conseillers

En exercice : 18

Présents : 15

Procurations : 01

Votants : 16

**SÉANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2024**

Convocation du 08 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mmes SAINSON - POTET - MM. BRIANDET - DUPRÉ - DUBOIS CRIBELIER (arrivée 19 H 20) - Mmes LATREILLE - LOUPIAS - OUVRAT - M. COURTEAUX - M. OZANNE - Mme BRISSET - M. ROUAULT

**Absente excusée ayant donné procuration** : Mme COURTEAUX (M. COURTEAUX)

**Absente excusée** : Mme ASTIER BOURBON

Mme SAINSON a été nommée secrétaire

**COMMISSIONS COMMUNALES**

**Remplacement de Monsieur Bruno DANGER, adjoint démissionnaire**

Monsieur le Maire informe les membres présents de la démission, à effet au 26 octobre 2024, de Monsieur Bruno DANGER, adjoint au maire. Il convient donc de procéder à son remplacement au sein des commissions dont il était membre.

Monsieur le Maire propose également la dissolution de la commission « développement économique », les attributions de ladite commission ayant été transférées vers d'autres commissions.

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré, 16 P

- modifie comme suit les commissions énoncées ci-dessous :

Désignation commissions	Effectif	Membres
D.I.A.	7	CHESNEAU Sébastien - LHUILIER Laure - BRIANDET Ludovic - SAINSON Katia POTET Isabelle - ROUAULT Gilles - OZANNE Thierry
Finances	7	SAINSON Katia - LHUILIER Laure - BRIANDET Ludovic - CHESNEAU Sébastien POTET Isabelle - LATREILLE Ana - OZANNE Thierry
Infrastructures	7	CHESNEAU Sébastien - LOUPIAS Stéphanie - LATREILLE Ana - ASTIER BOURBON Marina DUBOIS Éric - CRIBELIER Pascal - OZANNE Thierry
Communication	7	SAINSON Katia - ASTIER BOURBON Marina - DUPRÉ Jacques - OUVRAT Adeline LOUPIAS Stéphanie - DUBOIS Eric - BRISSET Annie
Développement économique	/	Dissolution
Enfance et jeunesse	7	POTET Isabelle - LOUPIAS Stéphanie - ASTIER BOURBON Marina - DUPRÉ Jacques - SAINSON Katia - COURTEAUX Sandrine - BRISSET Annie
Voirie - eau - assainissement urbanisme	7	BRIANDET Ludovic - COURTEAUX Axel - ROUAULT Gilles - DUBOIS Éric CHESNEAU Sébastien - POTET Isabelle - OZANNE Thierry

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

**Alain POMA**

La secrétaire,

**Katia SAINSON**

